



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Trente-sixième session**

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Communications nationales des Parties non visées  
à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications  
nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif  
d'experts des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

La sixième réunion du Groupe consultatif reconstitué d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) s'est tenue à Bangkok du 5 au 7 mars 2012. Le Groupe consultatif d'experts a examiné l'état d'avancement de son programme de travail pour 2011-2012. Le présent rapport résume les résultats des discussions du Groupe consultatif d'experts sur l'exécution de son programme de travail et l'organisation de ses activités en 2012.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Mandat.....	1–2	3
B. Objet de la présente note .....	3–4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5	4
II. Travaux de la sixième réunion du Groupe consultatif d’experts.....	6–10	4
A. Élection du Président et du Rapporteur .....	9	4
B. Organisation des travaux de la réunion .....	10	5
III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d’experts.....	11–23	5
A. Révision des matériels pédagogiques du Groupe consultatif d’experts.....	12–13	5
B. Organisation des ateliers régionaux de formation pratique .....	14–17	5
C. Mise en place de programmes d’apprentissage en ligne et d’un réseau d’experts sur Internet.....	18–20	7
D. Dispositions du programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour la période 2010-2012.....	21–23	7
IV. Organisation des travaux.....	24–32	8
A. Organisation des travaux du Groupe consultatif d’experts en 2012 .....	24–26	8
B. Discussion informelle sur les décisions 14/CP.17 et 2/CP.17 .....	27–31	9
C. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe consultatif d’experts.....	32	9

## I. Introduction

### A. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) pour trois ans, de 2010 à 2012, afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I). Dans la même décision, la Conférence des Parties a chargé le Groupe consultatif d'experts d'élaborer à sa première réunion un programme de travail pour 2010-2012 et a demandé au secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et des ateliers et en établissant des rapports sur ses réunions et ateliers pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

2. À sa trente-deuxième session, le SBI a pris note avec satisfaction du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2010-2012 figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2010/INF.2<sup>1</sup>.

### B. Objet de la présente note

3. Le présent rapport résume les délibérations de la sixième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué. Durant cette réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail depuis sa précédente réunion, tenue à Santiago (Chili) les 12 et 13 septembre 2011 et a arrêté l'organisation de ses travaux pour 2012.

4. En sus du présent rapport, trois autres rapports contiennent des informations détaillées sur les ateliers régionaux de formation pratique organisés par le Groupe consultatif d'experts avec le concours du secrétariat entre septembre 2011 et mars 2012:

a) Le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts relatives à l'atelier de formation pratique pour l'Afrique concernant l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation<sup>2</sup>;

b) Le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts relatives à l'atelier de formation pratique pour l'Asie et le Pacifique concernant les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES)<sup>3</sup>;

c) Le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts relatives à l'atelier de formation pratique pour l'Asie et le Pacifique concernant l'évaluation des mesures d'atténuation<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2012/12.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2012/13.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2012/14.

## C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être:

a) Donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles directives sur l'exécution de son mandat, concernant la fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I pour l'élaboration de leurs communications nationales, et sur son programme de travail pour 2012;

b) Inviter les Parties et les institutions multilatérales qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier et/ou technique à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts en 2012 et inviter les programmes multilatéraux et bilatéraux à collaborer avec le Groupe pour accorder une assistance financière et/ou technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'élaboration de leurs communications nationales.

## II. Travaux de la sixième réunion du Groupe consultatif d'experts

6. Le Groupe consultatif d'experts reconstitué a tenu sa sixième réunion à Bangkok du 5 au 7 mars 2012, juste après l'atelier de formation pratique pour l'Asie et le Pacifique concernant l'évaluation des mesures d'atténuation qui s'est déroulé du 27 février au 2 mars 2012 au même endroit. La réunion avait notamment pour objet de passer en revue les progrès accomplis par le Groupe dans la réalisation des activités prévues au titre de son programme de travail depuis sa précédente réunion, tenue à Santiago les 12 et 13 septembre 2011, et d'organiser ses travaux pour 2012.

7. Vingt membres du Groupe consultatif d'experts ont participé à cette réunion<sup>5</sup>.

8. M<sup>me</sup> Sangchan Limjirakan (Thaïlande), Présidente sortante du Groupe consultatif d'experts, a ouvert la réunion le 5 mars 2012. Dans ses observations liminaires, elle a souhaité la bienvenue aux membres et, au nom du Groupe, a remercié le Gouvernement thaïlandais d'accueillir la réunion.

### A. Élection du Président et du Rapporteur

9. La Présidente sortante a rappelé au Groupe consultatif d'experts que, conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, des représentants des trois groupes régionaux de Parties non visées à l'annexe I font office de président et de rapporteur par roulement. Le président occupe ce poste pendant un an. Le rapporteur lui succède au poste de président et un nouveau rapporteur est alors désigné. Conformément à cet article, M<sup>me</sup> Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui avait occupé le poste de rapporteur en 2011, a été élue nouvelle Présidente du Groupe consultatif d'experts. M<sup>me</sup> Patience Dampney (Ghana), représentant les États d'Afrique, a été élue Rapporteuse.

<sup>5</sup> Les représentants de l'Algérie, de l'Angola, d'Antigua-et-Barbuda, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Ghana, de la Grenade, du Japon, des Pays-Bas, de la République-Unie de Tanzanie, de Sri Lanka, du Swaziland, de la Thaïlande et de l'Union européenne et deux experts représentant des organisations internationales (le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement).

## **B. Organisation des travaux de la réunion**

10. La Présidente a décrit brièvement l'organisation des travaux de la réunion, comprenant notamment l'examen des points ci-après:

- a) Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2011-2012;
- b) Rapports intérimaires à présenter au SBI pour examen à sa trente-sixième session;
- c) Organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts en 2012.

## **III. Exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts**

11. Le Groupe consultatif d'experts a examiné les progrès accomplis dans la révision de ses matériels pédagogiques, les ateliers régionaux de formation pratique organisés depuis sa précédente réunion et d'autres activités prévues au titre de son programme de travail.

### **A. Révision des matériels pédagogiques du Groupe consultatif d'experts**

12. Le secrétariat a fait le point sur la révision, effectuée avec le concours de consultants, des matériels pédagogiques du Groupe consultatif d'experts portant sur les inventaires nationaux de GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation. Le Groupe consultatif d'experts a constitué trois groupes thématiques pour examiner les projets de supports pédagogiques révisés en vue de progresser dans leur mise au point. En se fondant sur les réactions et les recommandations des participants aux ateliers et sur l'expérience de ses membres, le Groupe a formulé de nouvelles observations détaillées sur les matériels pédagogiques.

13. Le secrétariat a été chargé de passer en revue les observations détaillées formulées par les groupes thématiques du Groupe consultatif d'experts, en faisant la distinction entre celles qui pouvaient être mises en œuvre par le secrétariat et celles qui devaient être renvoyées aux consultants en vue d'une nouvelle révision. Le Groupe consultatif d'experts a fait remarquer que la mise à jour des matériels pédagogiques était un processus continu et que la prise en compte de certaines des observations formulées pouvait déborder le cadre du mandat actuel adopté aux fins de la révision de ces matériels.

### **B. Organisation des ateliers régionaux de formation pratique**

14. Entre septembre 2011 et mars 2012, le Groupe consultatif d'experts a organisé avec le concours du secrétariat quatre ateliers régionaux de formation pratique visant à renforcer les capacités des experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I associés au processus d'établissement des communications nationales, à savoir:

- a) L'atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux de GES pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du 5 au 9 septembre 2011 à Santiago;
- b) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Afrique, du 7 au 11 novembre 2011 à Nairobi (Kenya);
- c) L'atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux de GES pour l'Asie et le Pacifique, du 30 janvier au 3 février 2012 à Colombo (Sri Lanka);

d) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Asie et le Pacifique, du 27 février au 2 mars 2012 à Bangkok.

15. Ces ateliers, fondés sur les projets de supports pédagogiques révisés du Groupe consultatif d'experts mentionnés au paragraphe 12 ci-dessus, ont également servi de cadre à un échange de vues entre les participants et les experts et ont suscité des réactions sur les supports pédagogiques révisés en vue de leur amélioration.

16. Le Groupe consultatif d'experts s'est félicité des progrès accomplis grâce au bon déroulement des ateliers et a dit combien il appréciait l'assistance du secrétariat. Il a encouragé le secrétariat à continuer de lui apporter un appui dans l'organisation des autres ateliers pratiques de formation prévus en 2012.

17. Tout en reconnaissant que les ateliers de formation pratique contribuent utilement à renforcer les capacités des experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I associés au processus d'établissement des communications nationales, le Groupe consultatif d'experts a noté que l'efficacité des ateliers et de la formation en ligne pourrait être améliorée par les mesures suivantes:

a) Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'apprentissage en ligne en complément des ateliers et offrir des possibilités de formation continue après les ateliers;

b) Mettre en place et gérer un forum de discussion sous la forme d'un réseau électronique pour l'échange de vues, d'expériences et d'informations entre les participants aux ateliers et les experts;

c) Mettre au point plusieurs séries d'exercices de formation correspondant à différents niveaux de compétence; ces matériels didactiques pourraient être structurés pour passer des notions de base à des informations sectorielles plus détaillées;

d) Élaborer et diffuser des matériels complémentaires, en particulier des informations détaillées sur les différents outils, méthodes et modèles utilisés;

e) Fournir aux centres de liaison nationaux et aux participants aux ateliers une liste des centres régionaux d'excellence offrant des possibilités de formation plus approfondie;

f) Encourager les Parties et les centres de liaison nationaux à désigner en temps utile des experts qualifiés ayant l'expérience nécessaire pour participer aux ateliers de formation pratique;

g) Encourager les centres de liaison nationaux à organiser un débat initial d'une demi-journée avec les participants choisis afin qu'ils comprennent les objectifs des ateliers auxquels ils participeront et les attentes connexes;

h) Renforcer la pratique consistant à communiquer l'ordre du jour et les matériels de formation bien avant la date prévue pour les ateliers et à transmettre les coordonnées des formateurs auxquels les participants peuvent adresser des questions avant les ateliers;

i) Encourager encore plus les participants à se munir des données nationales pertinentes en prévision des ateliers;

j) Encourager encore plus les participants à partager ce qu'ils ont appris avec leurs collègues après les ateliers.

### **C. Mise en place de programmes d'apprentissage en ligne et d'un réseau d'experts sur Internet**

18. Dans son programme de travail figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2010/INF.2, le Groupe consultatif d'experts a prévu l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage en ligne et l'établissement d'un réseau d'experts sur Internet parmi les activités permettant de fournir une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'établissement de leurs communications nationales.

19. À sa sixième réunion, le Groupe consultatif d'experts a commencé à examiner la portée, le contenu et la question des bénéficiaires potentiels des programmes d'apprentissage en ligne. Il a décidé de poursuivre cet examen lors de sa septième réunion, prévue en septembre 2012, date à laquelle la révision de ses matériels de formation, qui serviront de support aux programmes d'apprentissage en ligne, devrait en principe être achevée.

20. Notant l'importance d'un réseau d'experts, le Groupe consultatif d'experts a demandé au secrétariat d'élaborer une plate-forme pour la création d'un tel réseau, en commençant par les experts qui avaient participé aux ateliers régionaux de formation pratique.

### **D. Dispositions du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour la période 2010-2012**

21. À l'alinéa *d* du paragraphe 2 de l'annexe de la décision 5/CP.15, il est demandé au Groupe consultatif d'experts de donner un appui et des conseils techniques aux Parties qui le demandent au sujet des informations à fournir concernant les mesures à prendre pour tenir compte des considérations liées aux changements climatiques dans leurs politiques et actions sociales, économiques et écologiques, conformément à l'alinéa *f* du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention. De même, à l'alinéa *e* du paragraphe 2 de l'annexe de la même décision, le Groupe consultatif d'experts est chargé de donner aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui le demandent des informations sur les activités et programmes existants, notamment sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales de ces Parties.

22. Comme suite à ce mandat, le Groupe consultatif d'experts, dans le cadre de son programme de travail, a prévu de recueillir et de synthétiser les éléments suivants:

a) Informations techniques sur les outils et les appuis disponibles en vue de faire connaître les mesures à prendre pour tenir compte des aspects liés aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques pertinentes;

b) Informations sur les activités et programmes existants, notamment sur les sources de financement et d'assistance technique bilatérales, régionales et multilatérales, en vue de faciliter et d'appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

23. Ces informations seront disponibles sur le site Web de la Convention, au plus tard avant fin mai 2012.

## IV. Organisation des travaux

### A. Organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts en 2012

24. Après avoir examiné l'état d'avancement de son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a prévu d'entreprendre les activités ci-après, avec le concours du secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources financières:

- a) Achever la révision de ses matériels de formation;
- b) Mettre en place un réseau d'experts;
- c) Réviser un questionnaire d'enquête servant à recueillir des observations sur les ateliers de formation pratique et les matériels utilisés pour ces ateliers;
- d) Rassembler des références/des outils concernant la prise en compte des aspects liés aux changements climatiques dans les politiques et actions sociales, économiques et écologiques pour les afficher sur le site Web de la Convention;
- e) Rassembler des informations sur les programmes de formation pertinents dispensés par les centres régionaux d'excellence, pour les afficher sur le site Web de la Convention;
- f) Organiser une réunion parallèle à Doha, au Qatar, au cours de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, afin de présenter les résultats obtenus par le Groupe consultatif d'experts dans le cadre de son mandat actuel;
- g) Organiser les ateliers régionaux de formation pratique prévus, à savoir:
  - i) L'atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux de GES pour l'Afrique, du 23 au 27 avril 2012 en Namibie;
  - ii) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du 9 au 13 juillet 2012 en Uruguay;
  - iii) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Amérique latine et les Caraïbes, du 16 au 20 juillet 2012 en Uruguay;
  - iv) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation des mesures d'atténuation pour l'Afrique, du 10 au 14 septembre 2012 au Ghana;
  - v) L'atelier de formation pratique sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation pour l'Asie et le Pacifique, du 8 au 12 octobre 2012 en République démocratique populaire lao.

25. Le secrétariat a présenté une estimation des ressources financières nécessaires pour organiser les ateliers mentionnés à l'alinéa g du paragraphe 24 ci-dessus, qui se chiffrent à 1 645 000 dollars des États-Unis, montant sur lequel le secrétariat a déjà obtenu environ 865 000 dollars. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I)<sup>6</sup> et les institutions multilatérales<sup>7</sup> qui avaient

<sup>6</sup> Canada, Finlande, Japon, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Union européenne.

<sup>7</sup> Programme d'appui à l'établissement des communications nationales, Unité d'appui technique de l'Équipe spéciale sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Programme des Nations Unies pour l'environnement.



jusqu'à versé des contributions financières en vue de l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts. Il a noté que la réalisation des activités énumérées ci-dessus était subordonnée à la disponibilité de ressources et a encouragé les Parties visées à l'annexe I et les institutions multilatérales en mesure de le faire à continuer d'y contribuer financièrement.

26. Le Groupe consultatif d'experts est convenu d'examiner à sa septième réunion l'état d'avancement des activités énumérées au paragraphe 24 ci-dessus.

## **B. Discussion informelle sur les décisions 14/CP.17 et 2/CP.17**

27. Le réexamen du mandat du Groupe consultatif d'experts et de la nécessité de le proroger, ainsi qu'il est demandé au paragraphe 6 de la décision 5/CP.15, a été amorcé à la dix-septième session de la Conférence des Parties. La Conférence des Parties n'a pas achevé l'examen de cette question, mais elle a décidé de maintenir le Groupe, avec son mandat actuel énoncé à l'annexe de la décision 5/CP.15 et son programme de travail jusqu'à la fin de 2012<sup>8</sup>.

28. La Conférence des Parties a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 5 mars 2012, leurs vues sur le mandat et la durée du mandat du Groupe consultatif d'experts et sur la nécessité de maintenir le Groupe et a chargé le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC pour examen par le SBI à sa trente-sixième session, en vue de recommander un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session<sup>9</sup>.

29. En outre, la Conférence des Parties, à sa dix-septième session, a adopté diverses décisions relatives aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national à prendre par les pays en développement parties, notamment des directives pour l'établissement des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I et des modalités et lignes directrices relatives aux consultations et analyses internationales<sup>10</sup>.

30. Sans préjuger du résultat des négociations se déroulant dans le cadre du SBI et de la Conférence des Parties, le Groupe consultatif d'experts a eu une discussion informelle sur son mandat éventuel pour le cas où celui-ci serait prorogé au-delà de 2012. En vue d'étayer la discussion, le secrétariat a été prié de présenter un aperçu des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa dix-septième session qui pourraient avoir des incidences sur les travaux futurs du Groupe consultatif d'experts.

31. Le Groupe a mené un débat informel initial fructueux, mais a estimé que des discussions ultérieures seraient plus ciblées si elles se tenaient après que les Parties auraient eu la possibilité d'examiner la question à la trente-sixième session des organes subsidiaires. Il est donc convenu de poursuivre ces discussions lors de sa septième réunion, qui se tiendra en septembre 2012.

## **C. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe consultatif d'experts**

32. La septième réunion du Groupe consultatif d'experts sera accueillie par le Gouvernement ghanéen du 17 au 19 septembre 2012 à Accra (Ghana).

---

<sup>8</sup> Décision 14/CP.17, par. 1.

<sup>9</sup> Décision 14/CP.17, par. 2 et 3.

<sup>10</sup> Décision 2/CP.17.